

Commission “Sécurité Environnement” du zoning de TERTRE-HAUTRAGE-VILLEROT

PROCES VERBAL

REUNION DU 20 MAI 2021

FER, NCA, CRI,

Invité(s):

Madame Nadine CASAGRANDE, Service Public de Wallonie DGO1-41 - Ingénieur dirigeant - Direction des Routes de Mons

Monsieur Joël ACKAERT - Pôle Développement Immobilier – Responsable - Groupe Wanty
Monsieur Jan VAN HOUWENHOVE - Responsable du projet SoVeDo

Présents:

Monsieur Rudy BUREAU, ADMINISTRATION COMMUNALE Echevin - SIRAUT
Madame Arielle LELEUX, ADMINISTRATION COMMUNALE Eco-Conseillère - TERTRE
Monsieur Frédéric ERGOT, DIRECTION DES RISQUES CHIMIQUES - BRUXELLES
Madame Geneviève FINET, I.D.E.A. Directrice Infrastructures Economiques - MONS
Madame Gaëlle HUBERT, PRINCE ERACHEM Responsable environnement - SAINT-GHISLAIN
Monsieur Claude RIFAUT, ADVACHEM Directeur - TERTRE
Monsieur Damien POTTIEZ, SOS HAUTRAGE ET ENVIRONS Effectif - HAUTRAGE
Monsieur Guy LELOUX, - BAUDOUR
Madame Marina MICHELON, Riveraine - TERTRE
Monsieur Olivier JENART, RENEWI BELGIUM SHEQ Advisor - VILLEROT
Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A.- S.P.W. Attaché qualifié - MONS
Madame Anne-Sophie PYPE, PROVINCE DE HAINAUT Bureau de Sécurité - MONS
Monsieur Vincent BURTON, YARA Tertre S.A. Environmental Manager - TERTRE
Monsieur Philippe STEVENART, YARA Tertre S.A. HESQ Manager - TERTRE
Monsieur Julien HULOT, BUREAU D'ETUDES IRCO Consultant - NAMUR
Monsieur Jean-Paul RENIER, ADMINISTRATION COMMUNALE Planu Saint-Ghislain - TERTRE
Monsieur Jean Luc VANDERSCHUEREN, DOW-POLYOL BELGIUM B.V.B.A. Conseiller en prévention - TERTRE
Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement - Province du Hainaut, Président.

Excusés:

Monsieur Fessel BENJELLOUN, RAM - S.P.W. – NAMUR
Madame Graziella STINCHEDDU-GILMONT, Riveraine - VILLEROT
Monsieur Jean-Marc DELROT, Police Boraine Chef de Corps - COLFONTAINE
Monsieur Yvon DRAMAIX, SOS HAUTRAGE ET ENVIRONS Effectif - HAUTRAGE
Monsieur Stefaan VERSCHUERER, COMFORT ENERGY Directeur Général - HASSELT
Monsieur Jean-Luc COLLARD, RENEWI BELGIUM Site Manager – VILLEROT

Premier point:

Accueil, approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Le président ouvre la séance en visioconférence et indique qu'en raison de la situation actuelle les réunions en présentiel ont été annulées par mesures de précautions.

Après un rapide tour de table et la vérification du bon fonctionnement pour tous, de l'audio et de la vidéo, de la visioconférence, il remercie l'ensemble des membres pour leur flexibilité.

Il remercie Madame CASAGRANDA d'avoir accepté de faire le point sur les différents chantiers à proximité du zoning de Tertre.

Il accueille et explique que faisant suite à la sollicitation relayée par madame Finet, Monsieur ACKAERT du Groupe WANTY et Monsieur Jan VAN HOUWENHOVE de Cryo Advice vous présenteront de manière synthétique la demande de permis unique relative à la construction d'une station GNL à Villerot – projet SoVeDo. Il s'agit d'un point de dernière minute qui est ajouté dans les divers. Avec l'accord de l'assemblée, cette intervention s'effectuera en début de réunion à la suite de l'intervention de la direction des routes de Mons (point 2 b).

Il précise à l'assemblée que, comme expliqué à Monsieur ACKAERT, il est préférable et généralement apprécié que ce type de projet soit présenté à la Commission préalablement au dépôt de la demande de permis. L'enquête publique s'étant terminée le 12/05/2021.

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la réunion du 25/02/2021 est approuvé et peut être rendu public sur le site de la Ville.

Pour rappel le calendrier 2021 des réunions est le suivant:

-le jeudi 09 septembre à 18 heures à la Salle Communale, Rue du Presbytère, 10 à 7334 VILLEROT.

-le jeudi 09 décembre à 18 heures à la maison de la citoyenneté dans le Parc communal de Baudour.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions;
2. a. Présentation de la direction des routes de Mons - chantiers route de Wallonie, zoning de Tertre
b. Présentation SoVeDo - Projet de station-service - gaz naturel – Garage – Truckwash à Villerot.
3. Dernières nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour
5. Divers

Deuxième point:

Présentation de la direction des routes de Mons - chantiers route de Wallonie, zoning de Tertre.

Madame CASAGRANDA présente les différents chantiers à proximité du zoning de Tertre. Le chantier de la darse devrait se terminer en fin d'année 2021. En ce qui concerne les deux autres projets de giratoires, qui sont liés, les acquisitions sont en cours pour le giratoire du Saussois. En ce qui concerne le second giratoire (rue Octave Malice – rue du Bois) face à RENEWI, le projet est au stade de demande de permis. Il a fait l'objet de diverses contraintes techniques liées notamment à la présence d'infrastructures Fluxys.

Sur base du plan, elle détaille le projet et précise qu'il intégrera une partie mobilité douce et un accès au Ravel. Les deux giratoires seront liés avec des voies distinctes à sens unique limitées à 70km/h.

En réponse à Monsieur RIFAUT, Madame CASSAGRANDA précise qu'en ce qui concerne la sortie d'AVACHEM, le tourne à gauche sera interdit en venant du pont, il y aura obligation d'emprunter le giratoire. Pour la sortie d'ADVACHEM, il y aura des marquages et des ilots physiques obligeant ainsi les camions à tourner à droite.

En réponse à Monsieur LELOUX, Madame CASSAGRANDA explique que le but des deux ronds-points est la sécurisation de la nationale ainsi que les entrées-sorties. Madame FINET complète et rappelle que cela est la résultante de l'étude réalisée par l'IDEA et découle d'un appel à projets sur la thématique de la mobilité rentrée dans le cadre du FEDER avec pour objectif la sécurisation des accès « accidentogènes » du zoning.

Monsieur LELOUX attire l'attention sur le croisement de la rue de Chièvres et de la Rue de la Carbo qui est aussi très dangereux. Il s'interroge aussi sur les possibles discussions entre les entreprises YARA-PRINCE pour des voies alternatives pour les camions.

A la question de Madame PYPE, Madame CASSAGRANDA indique que les services de secours (pompiers) seront consultés dans le cadre de la demande de permis. Elle indique que la bande centrale sera neutralisée via un marquage au sol et que le rond-point sera à deux bandes.

Madame PYPE insiste sur l'importance de consulter les services de secours et d'interventions à ce sujet.

Monsieur JENART explique que la création de ce rond-point est nécessaire et qu'il permettra de sécuriser les accès/sorties notamment de RENEWI.

Madame HUBERT ajoute que pour PRINCE, ce rond-point est d'autant plus attendu qu'il facilitera et sécurisera l'accès des cyclistes à l'usine. En réponse à Monsieur LELOUX, elle indique que des discussions ont déjà eu lieu entre YARA et PRINCE sachant que cela implique de nombreuses contraintes (sécurité) et qu'elle a pris bonne note de sa remarque.

En réponse à la demande du président, Madame CASAGRANDA indique que le début du chantier est prévu en principe fin 2022 – début 2023.

Monsieur LELOUX précise que vérification faite, entre le rond-point du bois et la rue de la Carbo il y a environ 2 km. Madame CASSAGRANDA note que vu la distance, il serait intéressant pour la sécurité (réduction de la vitesse) de réfléchir à par exemple un

marquage au sol à cet endroit.
Il n'y a plus de question ou remarque sur ce point.

Le président remercie Madame CASAGRANDA pour son intervention.

Monsieur ACKAERT - Groupe WANTY et Monsieur VAN HOUWENHOVE - CRYO ADVICE présentent le projet SoVeDo.

La présentation est jointe au présent procès-verbal à l'attention des membres de la Commission (annexe 1). Une copie pour information sera transmise à Monsieur LETOR agent traitant du dossier pour le SPW-ARNE – DPA Mons.

En réponse aux questions de l'assemblée, Monsieur VAN HOUWENHOVE précise que la station-service industrielle sans shop sera ouverte H24. Le site a été aménagé de telle manière à ce que l'attente (4-8 camions/15 camions) s'effectue uniquement en interne (le risque de file sur le domaine public est quasi nul).

En réponse à la question de Messieurs RENIER et ERGOT, Monsieur VAN HOUWENHOVE indique que le stockage consiste en 70 m³ de GNL hors sol et 100.000 l de diesel enterré (cuve double enveloppe). Les capacités de stockage sont sous le seuil Seveso.

L'approvisionnement s'effectuera par camion. Le charroi total estimé est de 80 camions par jour soit 8 à 15 véhicules/h. Monsieur VAN HOUWENHOVE insiste sur le fait que le risque de file d'attente à l'extérieur du site est extrêmement faible.

En réponse à Monsieur ERGOT, Monsieur ACKAERT précise qu'il reste une bande de terrain propriété du groupe WANTY de 26.000 m² entre le projet SoVeDo et le projet SATEA.

En réponse à la demande de Madame CASSAGRANDA, Messieurs ACKAERT et VAN HOUWENHOVE indiquent qu'ils communiqueront les plans et informations utiles relatives au projet dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne le timing théorique des travaux, sous réserve de l'obtention du permis, la réalisation du projet est prévue pour décembre 2021 – janvier 2022.

Madame CASSAGRANDA attire l'attention sur l'impact du projet SPW et l'incidence possible du chantier sur les travaux envisagés dans le cadre du projet SoVeDo.

Monsieur PRIMOSIG confirme qu'il s'agit d'une demande de permis unique de classe 2 dont le SPW est l'autorité compétente. La procédure suit son cours et les délais sont à dater de la complétude-recevabilité de 90 jours calendrier (+ 30 jours de prolongation possible) avant la décision. Ce dossier fait l'objet d'avis dont notamment celui de la cellule RAM et est assorti d'une étude de sécurité.

En réponse à Monsieur LELOUX, Monsieur ACKAERT indique qu'il se porte garant sur le respect des procédures et que les travaux ne débuteront pas avant l'obtention du permis et avant que le délai de recours soit échu.

En réponse à Monsieur BUREAU, Monsieur VAN HOUWENHOVE spécifie que les eaux usées seront traitées sur le site de SoVeDo.

Monsieur ACKAERT précise que le projet d'installation de panneaux solaires n'est pas abandonné mais fait l'objet de réflexions complémentaires au niveau du groupe.

D'une manière générale, aux questions posées relatives à l'accessibilité de la route de Wallonie durant les travaux, Madame CASSAGRANDE n'a pas encore de réponses à ce stade.

Monsieur BUREAU attire l'attention sur l'importance d'éviter d'engorger le centre de Villerot durant la période des travaux.

Madame PYPE, Messieurs BUREAU et ERGOT indiquent qu'il sera important et nécessaire de concerter l'ensemble des parties concernées en ce compris les autorités locales et les services de secours. Les services de secours devront en effet savoir comment accéder au plus vite aux entreprises du zoning durant la phase des travaux.

Monsieur JENART insiste sur le fait qu'il sera important d'effectuer le chantier par phases notamment en ce qui concerne l'accès RENEWI.

Monsieur ACKAERT signale qu'en qualité de propriétaire des terrains jouxtant le chantier, il est possible de compter sur le groupe pour une aide temporaire (à définir sous réserve et en concertation) dans ce cadre.

Madame CASSAGRANDE prend bonne note des remarques qui précèdent ainsi que de la proposition de Monsieur ACKAERT.

Il n'y a plus de question ou de remarque à ce sujet.

Troisième point:

Dernières nouvelles: autorisations, projets, incidents, nuisances

La note habituelle est remise en séance et annexée au présent procès-verbal à l'attention des membres du comité (annexe 2).

-Pour ADVACHEM

Monsieur RIFAUT, présente la note pour ADVACHEM.

- Production :

Nos ventes de résines en 2019 ont été 20% inférieures à 2018 et 2020 accuse une baisse supplémentaire de 10%. Ces pertes ont été en partie compensées par une hausse des ventes de formaldéhyde et fin 2020 nous avons repris la production d'AdBlue. Le 1er trimestre 2021 semble présager d'un retour vers un niveau des ventes équivalent à celui de 2019. Du chômage temporaire lié au COVID-19 et du télétravail restent d'application pour certaines fonctions administratives. L'unité MyP est toujours à l'arrêt malgré la mise en place et tests d'un nouvel échangeur E402 en décembre. Ce nouvel échangeur a présenté des défauts majeurs après seulement 2 semaines de fonctionnement.

- Travaux :

Les travaux de construction de l'étage complémentaire au-dessus de la salle de contrôle sont terminés permettant ainsi la mise en service de et la nouvelle salle de repas pour le personnel de production. Des investissements sont prévus pour effectuer la réfection de la voirie et pour l'achat d'une nouvelle unité de résines échangeuses d'ions pour le traitement du formaldéhyde. Nous étudions également la possibilité de créer une station d'embouteillage de notre engrais en petit conditionnement et une augmentation de notre capacité de stockage en UFC et engrais.

- Environnement :

Les résultats de l'analyse des gaz rejetés à l'atmosphère et les contrôles légionnelles des tours de refroidissement respectent les impositions de notre permis.

Les contrôles des eaux usées 2020 et début 2021 montrent un dépassement en DCO en charge journalière et 50% du temps en moyenne journalière. Les dépassements en DCO les plus importants sont liés à des dépassements des normes pour les rejets azotés associés à des teneurs hors normes. Nous continuons la mise en place des diverses actions liées aux inspections SEVESO et DPC. Nous avons présenté notre dossier : évaluation du risque sismique - sélection des installations.

- Autres :

H&S : de septembre 2020 à avril 2021 nous avons recensé :

- 3 accidents/incidents sans arrêt de travail
- 2021_05_20 CSE Zoning Industriel
- 4 accidents avec arrêt de travail
- 2 accidents de personnel de sociétés extérieures dont un accident grave lors du nettoyage à la haute pression d'un réacteur

- Social : 1 démission et 3 engagements:

- o une employée technico administrative
- o deux employés pour le département maintenance

Pas de question ou de remarque à ce sujet.

-Pour DE KEGEL ENERGIE S.A. - COMFORT ENERGY (anciennement WOS) – voir la note

Monsieur HULOT présente la note pour DE KEGEL ENERGIE S.A. - COMFORT ENERGY.

Exploitation :

Oilco :

- Aucune modification en terme d'exploitation
- Audit annuel environnemental établi et prise en compte des prescriptions du nouveau permis.
- Pas d'accident

De Kegel Energy :

- Pas d'exploitation actuellement
- Prise en compte des prescriptions du permis : conformité électrique, plan de travail, etc

Environnement/sécurité

- Pas d'incident.
- Poursuite de l'élaboration du Projet d'Assainissement : identification des techniques d'assainissement par pollution et demande de réunion avec le Département Sol
- Monitoring de l'eau sur les différents piézomètres en cours. Contrôle de la qualité de l'air effectué et favorable. Rapportage intermédiaire en cours d'instruction.

Pas de question ou de remarque à ce sujet.

-Pour DOW – POLYOL BELGIUM – voir la note

Monsieur VANDERSCHUEREN présente la note pour DOW – POLYOL BELGIUM.

EHS :

Il n'y a pas eu d'incident, aucun déversement et aucun incident de sécurité process.

Le rapport final du sol est envoyé.

Un grand effort est en cours pour recalculer les soupapes avec le support de Dow Terneuzen.

Nous travaillons pour finaliser le rapport de sécurité qui doit être prêt avant décembre 2021.

Le rapport final sismique est envoyé.

Nous gérons la COVID19 efficacement, toutes les mesures pour empêcher la propagation ont été mises en place et la situation est sous contrôle. Pour le moment, nous n'avons pas de malade lié à la COVID19.

Production :

Notre fiabilité a été légèrement diminuée en janvier pour le Polyol mais cela va de pair avec les livraisons irrégulières d'oxydes éthylène causés par un évènement à Terneuzen. Cependant, le résultat lié à notre fiabilité de l'usine reste en ligne avec les objectifs.

La demande en polyol a été très forte et facteur non négligeable les marges également.

Les résultats financiers du groupe Dow pour le premier trimestre, sont importants, le volume est plus haut que les autres années et les prix sont hauts avec des marges importantes ce qui donnent de très bons résultats.

Pas de question ou de remarque à ce sujet.

-Pour RENEWI BELGIUM – voir la note

Monsieur JENART présente la note pour RENEWI BELGIUM.

Sécurité

Pas d'accident enregistré sur le site depuis la dernière réunion

Environnement

Eaux souterraines : réception du rapport suite à prélèvement au niveau des 2 piézomètres le 1er février 21.

Conclusions: « L'analyse des résultats indique que les concentrations en solutés sont globalement stables. Cette campagne affiche des résultats similaires aux autres campagnes. La situation est donc sans évolution significative depuis plus de 5 ans. On note très peu de différence de charge polluante entre l'amont et l'aval du site, de sorte qu'on peut conclure à l'absence d'impact significatif du site sur la qualité des eaux souterraines.»

Travaux de réfection d'une dalle de béton terminés. Cette réparation fait suite à une remarque du DPC lors de la visite du 25/09/20

Communication de notre PISOE 2020 au DPC

Exploitation / projet

Travaux de réfection de toiture du hall de stockage en cours (1ère phase des travaux d'aménagement de la zone de stockage des emballages vides pour déchets médicaux).

Amélioration de l'éclairage de la zone de tri et des bureaux.

Pas de question ou de remarque à ce sujet.

-Pour PRINCE MINERALS – voir la note

Madame HUBERT présente la note pour PRINCE MINERALS.

Sécurité & Environnement

Nombre de jours sans accident chômant : 125

SEVESO : Révision des analyses de risque finalisée – Rapport en cours de mise à jour, relecture, approbation des actions - Priorité mai/juin.

PUI mise à jour – en cours d'approbation pour soumission sur Securiwall au mois de juin.

Démarrage début juin d'un test pilote de filtre pressage de boues historiquement déversées dans le bassin de décantation dénommé B2SNM situé à la rue de la Brisée. Durée prévue +/- 4 mois. Les données collectées serviront à la définition d'un plan de réhabilitation global pour cette zone (projet long terme). Accroissement des contrôles environnementaux - Réunion de concertation avec les autorités au mois de mars, prochaine en juin.

Campagne de mesure du manganèse dans l'air ambiant à Villerot par l'ISSEP au même endroit qu'en 2017.

Poursuite du projet de station d'épuration mutualisée avec plusieurs acteurs du zoning.

Organisation

Pas d'arrêt d'installation causé par la crise COVID-19, malgré quelques cas positifs au début du deuxième trimestre.

Deux fonctions d'ingénieurs chimistes sont ouvertes en production et au bureau d'études, ainsi que deux fonctions d'opérateurs de production.

Production / Marché / Projet

Le groupe Prince a entamé une transaction d'acquisition et de fusion avec deux sociétés américaines. Le processus nécessite encore l'accord d'actionnaires principaux et de différentes autorités internationales où les sociétés sont actives; rien ne devrait être finalisé avant 2022.

Pour les produits fabriqués à Tertre, nous avons un excellent niveau de ventes nécessitant de maintenir un niveau de production optimal. Les perspectives des prochaines années sont actuellement en phase de croissance.

A court terme, un arrêt de nos installations est prévu en juin (aligné avec un arrêt planifié chez Yara).

Pas de question ou de remarque à ce sujet.

-Pour YARA – voir la note

Messieurs BURTON et STEVENART présentent la note pour YARA.

Sécurité :

Pas d'accident chômant depuis la dernière réunion du 25 février 2021.

Le 27 avril, lors de l'opération du test des flexible au chargement d'acide nitrique, un contractant a reçu un reste d'acide contenu dans un point bas de la boucle du flexible (après purge). La personne blessée ne portait pas les EPI TYVECH (anti-acide) mais seulement ces vêtements de travail standard. Etant donné qu'il est parti directement se rincer sous la douche et que les secouristes sont intervenus rapidement avec de la diphotérine, les brûlures ont été superficielles. La personne est sortie 2 heures après sa prise en charge médicale à l'hôpital et a pu reprendre le travail.

L'accident a été analysé en interne et présenté à l'autorité compétente lors de la dernière visite d'inspection.

COVID-19 :

Pas d'arrêt d'activité, pas de chômage économique.

Nous continuons la gestion active du COVID avec tests préventifs sur site pour le personnel en concertation avec la Médecine du travail (test PCR via labo externe et test antigéniques rapides). Yara Tertre supporte la campagne de vaccination auprès de son personnel. SEPP – médecine du travail a organisé une réunion team qui a expliqué clairement les avantages et les risques de la vaccination.

Le télétravail est toujours d'application pour les fonctions qui peuvent le réaliser. Nous avons été contrôlés pour le respect de l'obligation de télétravail et l'application du guide générique Covid19.

Environnement :

Le remblaiement des zones excavées par des terres externes se poursuit sur le chantier d'assainissement de SGA et Finapal. Pour rappel, les travaux de pose de membranes sont terminés et le chantier devrait se terminer avant les congés du bâtiment d'été 2021.

Renouvellement du permis :

Le nouveau permis unique a été accordé à Yara Tertre et les installations associées fin janvier 2021.

Le permis fait actuellement l'objet d'un recours non suspensif.

Nous avons analysé les nouvelles conditions d'exploiter et nous y conformons. Certaines obligations représentent de véritables défis auxquels nous travaillons depuis plusieurs mois, tels qu'une station d'épuration mutualisée avec plusieurs acteurs du zoning, un plan d'assainissement du bruit, la gestion des pollutions historiques du sol et des eaux souterraines, ...

Nous avons également répondu activement aux diverses demandes complémentaires des autorités dans le cadre du recours.

Plaintes :

Nous avons reçu une plainte, le 9 avril, à la suite d'un appel téléphonique d'un riverain (Baudour) qui se plaignait d'un bruit intempestif. La cause a été identifiée et elle correspond à l'ouverture de soupapes de sécurité lié à l'arrêt d'un équipement de l'atelier d'acide nitrique concentré. Le responsable de l'unité de production concerné a pris en charge une action pour éviter la récurrence de ce problème.

Une plainte de bruit d'une personne résidant à Tertre a été enregistrée le 17 avril : La force du vent était faible, de 5 à 10 km/h, venant principalement du Nord. Le vent portait vers la plaignante (distance = 1 km). Au niveau de la production YARA, les activités de démarrage de l'installation NH3-REFORMING étaient en cours du 15 au 18. L'évènement avait été annoncé et décrit sur la plateforme de communication dédiée à Yara Tertre et est probablement à l'origine de la plainte. Contact a été pris avec la plaignante par le service environnement.

Une plainte de bruit d'une personne résidant à Villerot reçue le 05/05/2021 à 11h20 via la plateforme web riverain. Les installations étaient stables et le vent provenait du NE durant la période concernée. Pas d'activité inhabituelle. La plaignante a été informée par e-mail de cette observation.

Communication :

La plateforme de communication Yara est toujours active et nous nous efforçons d'y communiquer rapidement les informations pertinentes.

Production :

Nous avons procédé à un arrêt planifié de l'unité d'ammoniac le 6 avril pour effectuer plusieurs travaux de maintenance. Lors de cet arrêt, nous avons remis en état le packing d'une tour de refroidissement de l'eau de réfrigération. Le packing avait été endommagé lors des gelées importantes du mois de février. Nous avons également changé les internes de la tour de stripping des condensats et réalisé un remplacement des garnitures mécaniques du compresseur de réfrigération 105J.

L'unité a été remise en service du 15 au 18 avril et elle fonctionne actuellement de manière optimale.

Au niveau des ateliers d'acide nitrique, nous avons stoppé l'unité d'acide nitrique 3 le 12/03 pour le remplacement planifié des toiles de platine et l'unité d'acide nitrique 1 le 23/03 à la suite d'une fuite mineure d'eau de refroidissement.

Monsieur BURTON signale un arrêt de maintenance périodique prévu du 7 au 25 juin sur certaines installations. Une communication sera effectuée par les canaux habituels à ce sujet, en ce compris le courriel aux membres de la commission.

Il signale la création future d'une page Facebook YARA (sans possibilité de laisser des commentaires) qui s'ajoutera aux outils de communication.

En réponse aux demandes, Monsieur BURTON indique que la décision sur recours est attendue pour juillet.

-Le relevé des plaintes reçues depuis la dernière réunion (25/02/2021).

Les différentes plaintes reçues notamment via le poste de garde ont été explicitées ci-avant dans la note de YARA (voir ci-dessus).

A la question du président, le Service ainsi que l'Echevin de l'Environnement de la Ville de Saint Ghislain indiquent n'avoir reçu aucune plainte supplémentaire. Il en va de même en ce qui concerne le groupe des riverains.

Le président, en ce qui concerne le fonctionnement de la Commission sécurité Environnement du Zoning (CSE), rappelle régulièrement l'importance de communiquer directement via les différents canaux possibles à savoir : le Service environnement de la Ville, la Plateforme web de Yara, le poste de garde, les représentants des riverains sans oublier de préciser la nature du problème ou la question, le lieu, la date et l'heure.

Pour mémoire un seul numéro est à utiliser pour déposer une plainte au poste de garde : 065/764695. Il est accessible 7jours/7 et 24/24h.

Quatrième point:

Fonctionnement, Prochain ordre du jour

Il n'y a pas de point particulier à mettre à l'ordre du jour de la réunion suivante.

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions;
2. Dernière nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances
3. Fonctionnement, prochain ordre du jour
4. Divers

Les points complémentaires éventuels doivent parvenir à Monsieur GRIGNARD, au plus tard un mois avant la réunion, le cas échéant ils seront intégrés dans les divers.

Cinquième point:

Divers

Il n'y a pas de divers.

Le président clôture la séance et remercie l'ensemble des participants
